



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TYPHON FAIT L'ACQUISITION DE DEUX NOUVELLES PROPRIÉTÉS

Laval, Canada, 31 mars 2015 – **Exploration Typhon Inc. («Typhon»)** (TSX-V: TYP) a le plaisir d'annoncer l'acquisition par désignation sur carte de deux (2) nouvelles propriétés aurifères. Ces nouvelles propriétés acquises à 100% par Typhon sont appelées Ranger et Sommet.

La propriété Ranger est constituée de 13 titres miniers couvrant une superficie d'environ 556,16 hectares (5,6 km²) et est adjacente à la propriété Fayolle qui contient plus de 188 000 onces d'or de catégorie indiquée (voir communiqué de presse du 6 septembre 2012).

Pour sa part, la propriété Sommet est constituée de 11 titres miniers couvrant une superficie d'environ 467,86 hectares (4,7 km²) et est adjacente à la propriété Trésor de Axe Exploration.

Elles sont toutes deux situées dans la région de l'Abitibi, au Québec, l'une des régions les plus riches en mines d'or au monde.

À PROPOS D'EXPLORATION TYPHON INC.

- Exploration Typhon Inc. n'a que 32 506 791 actions en circulation dont 52% sont détenues par les initiés et les actionnaires institutionnels.
- La Propriété Fayolle assure un potentiel de ressources aurifères important.
- Exploration Typhon Inc. est en excellente santé financière avec plus de 2 millions de dollars en encaisse et ne possède aucune dette.

Les actions ordinaires de Typhon sont inscrites à la **Bourse de croissance TSX** sous le **symbole «TYP»**.

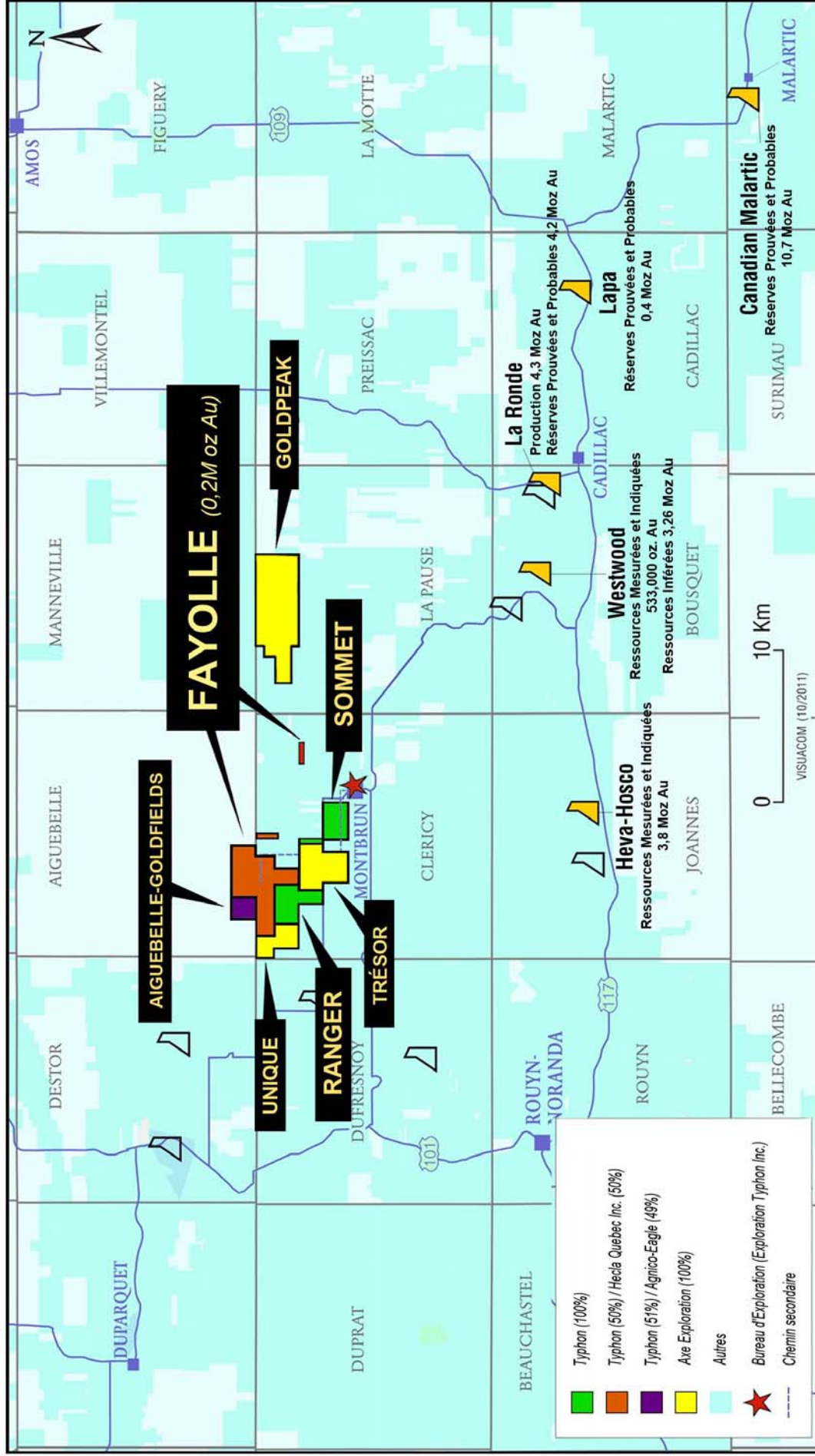
Personne-contact

David Mc Donald, Président et Chef de la Direction
Tél : 450.622.4066
dmcdonald@explorationtyphon.com
www.explorationtyphon.com

*La bourse de croissance **TSX** et son fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les Règles de la bourse de croissance TSX-V) ne peuvent être tenus responsables de l'exactitude ou de la véracité du présent communiqué*



EXPLORATION TYPHON INC. ET LES PROJETS AURIFÈRES D'ABITIBI



Avvertissement: Les données de production historiques (onces d'or) indiquées sur cette figure représentent seulement une estimation et ne sont pas conformes au 43-101.